

QUESTION ÉCRITE E-3037/05
posée par Dieter-Lebrecht Koch (PPE-DE)
à la Commission

Objet: Accord de Schengen - Restrictions des droits des citoyens

Selon des informations données par de nombreux passagers de la Lufthansa, cette compagnie aérienne procède aussi, depuis quelques semaines, à des contrôles d'identité sur des vols entre pays Schengen et ce tant à l'enregistrement qu'à l'embarquement.

En outre, la compagnie songe à un système de fixation électronique des empreintes digitales – des essais en laboratoire sont en cours – sur les cartes d'embarquement.

L'introduction de ces contrôles douaniers est-elle compatible en droit avec les dispositions de l'accord de Schengen?

Cette pratique ne porte-t-elle pas atteinte aux droits individuels des citoyens?

N'aurions-nous pas besoin d'un cadre juridique pour laisser les compagnies aériennes agir de la sorte dans le cadre de la lutte contre le terrorisme?